

Arrêté n° 2026/G-31
portant composition du jury et désignation des examinateurs
du concours d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale
session 2026

Le Président,

- VU le Liv. III – Tit. II – Chap. V du code général de la fonction publique ainsi que le Liv. V – Tit. II - chap. III, les articles L 452-34 et 35, L 522-24 et 25 et R321-4 à R321-6 ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- VU le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux ;
- VU l'arrêté n° 2025/G-76 en date du 17 juillet 2025 portant ouverture du concours externe sur titres d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale – session 2026 ;
- VU l'arrêté n° 2026/G-17 en date du 19 février 2026 portant composition du jury et désignation des examinateurs du concours d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale - session 2026 ;
- VU le courrier référencé n° 25/20 désignant Mr Cédric HACQUARD en qualité de représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans un jury de concours ou d'examen décentralisé ;
- VU le courrier référencé n° 26/06 désignant Mr Franck PLUSS en remplacement de Mr Cédric HAQUARD en qualité de représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans un jury de concours ou d'examen décentralisé ;
- VU le tirage au sort des représentants du personnel pour les jurys de concours et examens de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B, placée auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin, effectué le 6 novembre 2025 ;

ARRÊTE

Art. 1 : L'article 1 de l'arrêté n° 2026/G-17 susmentionné est modifié comme suit :

« Sont désignés en tant que membres du jury :

Collège des élus :

- M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz,
- M. Michel GLESS, Maire de Bretten,
- M. Patrick BALL, Adjoint au Maire de Mittelbergheim.

Collège des fonctionnaires :

- M. Dany LEFEVRE, Technicien P^{al} de 2^{ème} classe, commune de Wittelsheim, représentant de la commission administrative paritaire de catégorie B,
- Mme Christine WESPISER, Puéricultrice Hors Classe, Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, Présidente du Jury,
- M. Franck PLUSS, Technicien P^{al} de 1^{ère} classe, commune de Kingersheim, membre de la commission administrative paritaire de catégorie B et représentant du CNFPT.

Collège des personnalités qualifiées :

- Mme Nathalie MEHESSEM, Directrice Multi accueil - Association Familiale pour l'Enfance à Huningue, Vice-Présidente du jury,
- Mme Céline GMAEHLE, Educatrice de jeunes enfants, Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach,
- Mme Peggy PREVOT, Formatrice, Educatrice de Jeunes Enfants. »

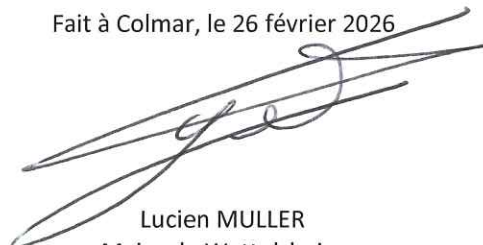
Art. 2 : L'article 2 de l'arrêté n° 2026/G-17 susmentionné n'est pas modifié. Restent désignés en tant qu'examineurs :

M. BALL Patrick	Adjoint au Maire de Mittelbergheim
Mme EHRET Valérie	Infirmière Puéricultrice Hors Classe, Communauté de Communes Sud Alsace Lague
M. GLESS Michel	Maire de Bretten
Mme GMAEHLE Céline	Educatrice de jeunes enfants, Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach
Mme MEHESSEM Nathalie	Directrice Multi accueil - Association Familiale pour l'Enfance à Huningue
Mme PREVOT Peggy	Formatrice, Educatrice de Jeunes Enfants
M. PLUSS Franck	Technicien Pal de 2 ^{ème} classe, commune de Kingersheim membre de la commission administrative paritaire de catégorie B
M. TURRI Pascal	Maire de Sierentz
Mme WESPISER Christine	Puéricultrice Hors Classe, communauté de communes de Ribeauvillé, Vice-Présidente du Jury.

Art. 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de Gestion de la Côte d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), de la Haute-Saône (70), de la Saône et Loire (71), de l'Yonne (89) et du Territoire de Belfort (90),
- publié sur le site internet du Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 26 février 2026



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim

Acte à classer

20026G31

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-02-26T11-55-14.00 (MI267868156)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20260226-20026G31-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté modificatif n.2026/G-31 portant composition
du jury et désignation des examinateurs du concours
d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe
normale session 2026

Date de décision : 26/02/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : arrete_2026_G31.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/02/26 à 11:55

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Transmis

Date 26/02/26 à 11:55

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Accusé de réception

Date 26/02/26 à 12:00